

UNIVALOM

Siège :

Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du  
Conseil Syndical

Légal : .....38

En exercice : .....23

Présents : .....12

Votants : .....12

Procuration .....

Date de la convocation:

3 AVRIL 2018

SEANCE DU 10 avril 2018

**Délibération 2018-06**

**OBJET : Compte de Gestion 2017**

L'an DEUX MILLE DIX HUIT le 10 avril à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Présents :

**Membres titulaires :**

Madame Josette BALDEN, Présidente

Éric MELE, Michelle SALUCKI, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Monique ROBORY-DEVAYE, représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale

Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Procurations :

**Membres excusés :**

Jean LEONETTI, Martine BONNEAU, Patrick DULBECCO, Evelyne FISCH, Cléa PUGNAIRE représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale

Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Madame Guilaine DEBRAS est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20180410-2018-06-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2018  
Date de réception préfecture : 20/04/2018

Original  
 Expédition certifiée conforme à l'original  
Pour la Présidente,  
Le Directeur  
  
Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission pour affichage aux communes membres le :  
  
Pour la Présidente,  
Le Directeur  
  
Fabien TREMBLAY

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le compte de gestion de l'exercice 2017, dressé par Monsieur l'Administrateur du Centre des Finances Publiques d'Antibes Municipale, Comptable d'UNIVALOM, fait apparaître les mêmes résultats que le Compte Administratif voté ce jour.

Il est proposé au Comité Syndical de prendre la délibération suivante :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé au Comité Syndical :

- DE DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur l'Administrateur du Centre des Finances Publiques, comptable du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ouï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité Syndical  
A l'unanimité

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur l'Administrateur du Centre des Finances Publiques, comptable du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente



Josette BALDEN